

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012016

Signataire : CF/MG

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2012. Reconduction de 13 projets de santé. Signature de la convention. Abrogation de la délibération n° 167 du 28 juin 2012.

EXPOSE :

La ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de santé publique ambitieuse, tournée autour de la réduction des inégalités sociales de santé qui frappent nos concitoyens, de la participation des habitants, de la connaissance et de l'évaluation. Cette politique a été notamment réaffirmée dans le cadre du premier contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé et le préfet le 20 mars 2012.

Le tableau suivant présente de façon synthétique les actions proposées pour 2012, projets portés par le service communal d'hygiène et de santé, la mission solidarité, le centre municipal de santé, la coordination du handicap.

Intitulé de l'action	Principes généraux de l'action
Prévention, éducation et promotion de la santé auprès des jeunes scolarisés 29 000 €	Depuis des années, les élèves des collèges de la Ville bénéficient d'actions destinées à leur bien-être et à la prévention. Elles constituent en 2012 un programme global d'éducation et de promotion de la santé de ces jeunes. Elles visent : - la promotion de la santé mentale chez les jeunes de 6 ^{ème} . L'objectif est d'identifier les personnes et structures ressources dans et hors les établissements, d'encourager les jeunes à s'exprimer sur les questions liées à la santé mentale et sur tout ce qui les préoccupe même si l'aspect de santé mentale n'est pas spontanément évoqué, - l'information et la prévention sur la sexualité et ses risques auprès des jeunes de 4 ^{ème} . Il s'agit en particulier d'améliorer le niveau de connaissances sur les infections VIH, VHB et IST et sur les différents modes de contraception, de faciliter les comportements de prévention et d'aider à l'accès aux soins, - la prévention et la sensibilisation des jeunes de 4 ^{ème} sur les questions de toxicomanies et de tabagisme. Le but est d'améliorer les connaissances sur les produits les plus utilisés à cet âge (tabac, alcool, cannabis...) et rappeler le cadre juridique de la loi en la matière.
Améliorer la participation au dépistage organisé du cancer du sein en population vulnérable à Aubervilliers 8 000 €	Le projet a pour objectif de sensibiliser les femmes de 50 à 74 ans éloignées des actions de prévention à recourir au dépistage organisé du cancer du sein, de sensibiliser leurs proches (filles, conjoints...) pouvant relayer l'information, et d'organiser des rencontres, notamment pendant la campagne des Restos du Cœur et/ou d'Octobre Rose.
Lutte contre le saturnisme infantile en habitat ancien dégradé à Aubervilliers 92 000 €	Initié dès 1987, ce programme de fond vise le dépistage de la présence de plomb, notamment chez les enfants, en habitat dégradé où il est reconnu que le taux d'intoxication saturnine est le plus important. C'est aussi dans ces habitations que les concentrations de populations en difficulté sont les plus préoccupantes. L'action menée compte plusieurs volets : dépistage en habitat à risque, suivi des primointoxications et des enfants, sensibilisation des propriétaires et des occupants, surveillance des travaux... Cette méthodologie adoptée par le SCHS, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, contribue tant à améliorer les conditions de vie de ces populations particulièrement précaires et démunies qu'à réduire les inégalités en matière de santé.

<p>Maintien et développement des activités de la Maison des Pratiques de Bien-Etre et de Santé</p> <p>11 000 €</p>	<p>Créée en 2003 dans le cadre des Ateliers Santé Ville, la Maison des Pratiques de Bien-Etre et de Santé est un équipement qui accueille les familles et les jeunes d'un quartier fortement enclavé et en grande précarité et leur propose des activités dans une approche de santé communautaire, c'est-à-dire en associant les usagers, dès la conception « macro » (gestion, pilotage) des différents projets jusqu'à leur dimension « micro » (proposition d'ateliers...).</p> <p>Seul équipement public implanté dans le quartier, cette structure est un véritable lieu de ressources en matière de démarche socio-sanitaire (lieu d'accueil, d'informations, de rencontres...), mais aussi un lieu-passerelle avec d'autres dispositifs de la commune.</p>
<p>Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des Albertivillariens en situation précaire</p> <p>6 000 €</p>	<p>Il s'agit d'un programme initié en 1999 et construit autour de 3 volets visant la réduction des inégalités sociales en matière d'accès aux droits et aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une action d'information sur la santé et les droits sur les questions de couverture sociale par la tenue de permanences dans des structures comme les Restos du Cœur, les Foyers de Travailleurs Migrants, Epicéa, - l'accès aux bilans de santé organisés au Centre d'examen de la CPAM93 de Bobigny puis le suivi des personnes s'étant inscrites à ces bilans, - une aide à la mutualisation pour les familles se trouvant juste au-dessus de la CM, en leur proposant une mutuelle à coût modeste.
<p>Plan local nutrition santé</p> <p>22 000 €</p>	<p>Dans la continuité du travail initié en 2009 et articulé au sein du Plan National Nutrition Santé, ce projet s'intègre parfaitement dans la volonté municipale de contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé. L'objectif est la lutte contre l'obésité chez les personnes défavorisées ou vivant en ZUS en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée, à l'activité physique, au dépistage et à la prise en charge précoce.</p> <p>Outre l'amélioration des conditions d'accès à une nutrition plus saine, le projet vise la mise en place d'un réseau de partenaires formés et informés, de programmes de promotion adaptés aux enfants et aux parents, d'un réseau de prise en charge du surpoids dans la commune et d'une promotion de dispositifs auprès de professionnels afin qu'ils les proposent à leur public.</p>
<p>Prévention du suicide</p> <p>5 000 €</p>	<p>La démarche de ce projet est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un côté améliorer la prévention, c'est-à-dire mieux prévenir les crises suicidaires, - d'un autre côté développer la postvention afin de mieux prendre soin de ceux qui ont vécu le suicide d'un proche. <p>Les objectifs sont de développer une réflexion de santé publique à travers la mise en place d'un comité de pilotage sur ces deux aspects du suicide et la mise en place d'une action de formation sur les pratiques professionnelles auprès des acteurs de proximité – professionnels, politiques, associatifs – souhaitant s'engager sur cette thématique.</p>
<p>Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) aux quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins</p> <p>25 000 €</p>	<p>Ce programme mis en place dans le cadre d'une démarche de santé communautaire vise la prévention précoce chez le jeune enfant (0-3 ans) du quartier Paul Bert et d'une partie du quartier Villette-4-Chemins. L'objectif est la promotion des conditions psychosociales favorisant le développement psychologique, social, cognitif et affectif des enfants dès leur plus jeune âge. Dès la conception du projet, il a été exclu que le dépistage et le traitement des pathologies soient au cœur de l'action.</p>
<p>Comité de santé des habitants du secteur Nord-Est de la ville : Projet d'action participative en santé</p> <p>5 000 €</p>	<p>Action de santé communautaire, ce programme vise la participation active des habitants à l'analyse des besoins en soin de leur quartier, à la recherche et à la mise en place de projet selon une approche méthodologique basée sur l'« empowerment » et la mobilisation sociale. Dès l'origine, un premier Comité de santé des habitants a été mis en place au quartier Robespierre-Cochennec-Péri. Parallèlement au fonctionnement de ce dispositif, 2012 verra la naissance d'un deuxième Comité au secteur Nord-Est de la Commune s'adressant à la population résidant dans les quartiers Vallès et La Frette.</p>
<p>Promotion de la santé auprès des personnes âgées vivant en foyers de travailleurs migrants</p> <p>7 000 €</p>	<p>Cette action vise à réduire les inégalités de santé auxquelles sont confrontées les personnes âgées vivant en Foyers de Travailleurs Migrants.</p> <p>L'objectif est de poursuivre le travail en partenariat sur les questions de santé concernant ces résidents et d'organiser des séances d'information sur l'accès aux soins et aux droits et sur les dispositifs de prévention secondaires. Il sera proposé à cette population ciblée de s'inscrire aux bilans de santé effectués au Centre d'examen de la CPAM93 de Bobigny. Différentes informations sur ses droits et sur la santé (CMU, alimentation, diabète, obésité...) lui seront également apportées.</p>
<p>Promouvoir l'intégration des personnes migrantes d'origine asiatique par une aide au recours aux soins</p> <p>5 000 €</p>	<p>L'action vise à faciliter la compréhension des services médico-sociaux par la population d'origine asiatique vivant dans la Commune et à l'encourager à s'y adresser.</p> <p>Il sera fait appel à une interprète chinoise afin d'aider ce public à recourir aux dispositifs de consultations, aux séances de vaccination et d'informations collectives sur la santé des mères et des enfants.</p> <p>L'objectif est aussi d'aider les professionnels des secteurs médico-sociaux à mieux servir ces populations asiatiques, de vérifier la bonne compréhension des traitements proposés par les ordonnances, de faciliter la consultation par la prise en charge gratuite par le CMS si le patient n'a pas de couverture sociale.</p>
<p>Soutien aux aidants familiaux à Aubervilliers</p> <p>9 000 €</p>	<p>Ce projet, qui cherche à prévenir l'épuisement physique et psychique des aidants naturels. Parallèlement, l'intention est de valoriser l'aidant et son rôle dans la famille, de l'aider à mieux se préserver et l'accompagner aux soins si nécessaire avec, le cas échéant, soutien psychologique. Le projet se décline en 4 actions majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les proches aidants parmi les familles avec personnes vivant avec un handicap physique, cognitif ou mental, maintenues à domicile, et avec les personnes âgées dépendantes, - collecter des ressources sur le problème des aidants familiaux, les actions réalisées pour les soutenir et les outils produits à cette fin, - évaluer la souffrance des aidants à Aubervilliers, - soulager rapidement la charge des aidants familiaux par une meilleure coordination des acteurs professionnels.

<p>Les Réunions d'Evaluation de Situation d'Adultes en Difficulté (RESAD)</p> <p>5 000 €</p>	<p>Il s'agit d'un cadre formel permettant, notamment par la tenue d'une réunion mensuelle autour de situations d'adultes en difficultés, la mise en cohérence des interventions professionnelles sur le terrain psychosocial. Les objectifs sont triples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'analyse des situations psychosociales complexes en les resituant dans le contexte de la ville à partir de la grille de lecture propre à chaque intervenant, - évaluer chaque situation et définir des orientations de travail adaptées et engageant les intervenants sociaux ou médico-sociaux de terrain, - renforcer les liens inter institutionnels.
--	--

Le montant total de la subvention pouvant être accordé par l'ARS en 2012 sur la base des 13 projets ne s'élève plus, comme mentionné dans la délibération n° 167 du 28 juin 2012, à 230.000 € mais est plafonné à 229.000 €.

Ces actions ont toutes été inscrites au BP 2012 par chacun des services. L'accord qu'il vous est proposé de donner ici n'entraîne donc pas de dépense supplémentaire au budget communal.

Il vous est demandé d'abroger la délibération n° 167 du 28 juin 2102 et d'autoriser le maire signer la convention basée sur les principes évoqués ci-dessus permettant de percevoir la subvention de l'ARS à hauteur maximale de 229.000 €

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012016

Signataire : CF/MG

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2012. Reconduction de 13 projets de santé. Signature de la convention. Abrogation de la délibération n° 167 du 28 juin 2012.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Vu le dossier constitué par la direction des solidarités visant à poursuivre 13 actions de santé publique en 2012 à Aubervilliers,

Considérant que la ville sollicite en 2012, pour ces projets, une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Publique (ARS) d'Ile-de-France,

Considérant que l'ARS peut apporter en 2012 un soutien financier à hauteur de 229.000 Euros pour ces projets portés par le service communal d'hygiène et de santé, la mission solidarité, le centre municipal de santé et la coordination municipale du handicap,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 167 du 28 juin 2012 du fait de la modification du montant alloué,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 167 du 28 juin 2012.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 229.000 Euros pour la poursuite de 13 projets de santé publique en 2012.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à la signer.

Imputations budgétaires : 504-74718-12 pour le service communal d'hygiène et de santé,
500-74718-12 pour la mission solidarité,
503-74718-12 pour le centre municipal de santé,
506-74718-12 pour la coordination municipale du handicap.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué